

Règlement d'ordre intérieur pour la PISCINE

Avant de profiter pleinement de la piscine de votre maison de vacances Ardennes-Etape, merci de lire et respecter ces consignes.

Avant d'entrer dans la piscine, merci



- ▶ d'enlever vos **chaussures**. Ne vous déplacez autour de la piscine qu'à pieds nus propres ou avec des sandales prévues à cet effet.
- ▶ de mettre de côté vos **clés**, votre **gsm** et tout objet pouvant générer des dégâts sur le revêtement du bassin.
- ▶ de vous vêtir d'un **maillot** ou de **vêtements propres** spécifiquement prévus pour la baignade.
- ▶ de prendre une **douche** afin d'enlever les crèmes, le maquillage, les impuretés et de **laver soigneusement vos pieds**.

Les jeux



N'emportez avec vous que les jeux qui sont spécifiquement conçus pour la baignade.

La sécurité des enfants



La piscine est accessible aux enfants **UNIQUEMENT** en **présence de leurs parents**. Ne laissez à aucun moment vos enfants sans surveillance.

Ce qui est interdit



La piscine est interdite aux **animaux**.

La piscine est interdite aux personnes en état d'**ivresse** ou atteintes de **maladies contagieuses**.

Ne pénétrez pas dans la piscine avec des **aliments**, des **boissons**. N'oubliez pas de jeter chewing-gum et bonbons avant d'entrer dans la piscine.

Ne **fumez** pas !

Avant de sortir



Pensez à **économiser l'énergie**.

N'oubliez pas de couvrir la piscine afin de maintenir la température et d'économiser l'énergie.

Le propriétaire décline toute responsabilité en cas d'accidents causés par les utilisateurs de la piscine.

Merci de respecter les consignes supplémentaires transmises par le propriétaire de votre maison de vacances.

